

Organisations de travail La CFDT santé sociaux :

DENONCE

- ✓ L'absence d'articulation entre les organisations médicales et paramédicales au regard des besoins des usagers.
- ✓ L'absence de concertation sur ces questions d'organisation.
- ✓ Une dégradation de l'ambiance de travail.

EXIGE

- ✓ La prise en compte de la parole des professionnels en amont des réorganisations ou des changements d'organisations.
- ✓ Des lieux d'expressions et des échanges dans un cadre pluridisciplinaire.

Impacts La CFDT santé sociaux :

DENONCE

- ✓ La dégradation des conditions de travail.
- ✓ L'intensification des rythmes de travail.
- ✓ Inadéquation des moyens par rapport aux besoins.

EXIGE

- ✓ Le respect du planning et du délai de prévenance,
- ✓ Le remplacement des absences programmées (congés, formation, droit syndical...).

Conséquences La CFDT santé sociaux :

DENONCE

- ✓ L'augmentation de l'absentéisme, du stress au travail.
- ✓ L'augmentation de maladies professionnelles et d'accidents du travail.
- ✓ Les incidences néfastes sur la qualité des soins aux usagers.
- ✓ Les difficultés de concilier vie professionnelle et familiale.

EXIGE

- ✓ La mise en place d'un plan de prévention et son suivi.
- ✓ Une qualité des soins pour les usagers.
- ✓ Le respect de l'équilibre vie professionnelle/vie familiale.

Stop : il faut que cela change !

La santé au travail est l'affaire de tous, le bien être au travail des agents de la FPH relève aussi de la responsabilité sociale des directions, la CFDT santé sociaux s'engage !



Organisation du travail

10 ans de constat !

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Le 8 juin 2010

Impacts et conséquences

Sujet longtemps tabou, l'adéquation entre les différentes organisations du travail est devenue pour la CFDT santé sociaux une question incontournable à traiter tant à l'hôpital que dans les secteurs sociaux et médico-sociaux.

Chaque jour, ces organisations sans articulations entre elles, et souvent arbitraires font subir de lourdes conséquences aux salariés.

L'intensification du travail, les changements de pratiques professionnelles, les contraintes budgétaires et l'absence de réflexions organisationnelles ont un impact fort sur les conditions de travail et les risques psychosociaux.

Pour la CFDT santé sociaux, les expériences individuelles doivent être mises à profit en faveur du collectif.

Les Directions d'établissement doivent soutenir et accompagner ceux qui s'engagent dans l'amélioration de l'organisation et des conditions de travail.

Pour la CFDT santé sociaux, les réorganisations sans concertation sont source de mal-être. Tout changement implique une réflexion préalable sur les risques psychosociaux, le management participatif en est un des outils de résolution.

Pour la CFDT santé sociaux, une réorganisation du travail nécessite :

- Un diagnostic de l'organisation existante avec les professionnels ;
- Une réflexion de service sur les changements attendus en termes de charge de travail et d'organisation du travail, notamment ;
- Un suivi de la mise en place avec la possibilité de réajustement ;
- Une évaluation avec des indicateurs ciblés comme l'absentéisme.